

CAS A

Je vais obtenir mon **CESS** (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)
en Belgique en juin ou septembre 2024.

Les inscriptions en 1^{ère} année se feront en ligne
de **fin juin** (dès l'obtention du CESS)
jusqu'au **vendredi 16 août 2024**
après cette date plus aucun dossier ne sera traité !

* * * * *

Voici les documents **obligatoires** pour l'inscription à l'épreuve d'admission.

- une photocopie (recto/verso) de **la carte d'identité** valide.
- un **extrait d'acte de naissance**
- une **photo d'identité** récente
- Une **lettre de motivation**
- pour les **étudiants étrangers** dont les **parents habitent en Belgique** :
une composition de famille récente (moins d'1 mois) **ORIGINALE**
(dans certaines communes ce document est délivré gratuitement si spécifié
qu'il est destiné à une école).
- la formule **provisoire ORIGINALE** du CESS ou le **bulletin de juin 2024** (si 2^{ème} session)
il est donc obligatoire de s'inscrire à l'épreuve d'admission
dès la fin juin, même si vous avez une 2^{ème} session.
- les **frais de dossier s'élèvent à 60 €** (non remboursables en cas de désistement ou
d'abandon ou de délai dépassé pour la soumission du dossier en ligne et non déduits
des frais d'inscription en cas de réussite)